

Et si on parlait MOBILITÉS ?

Rejoignez le Comité des partenaires
du Pays de Pouzauges !

Venez nous faire part
de vos idées,
de vos points de vue,
dialoguer...

Inscrivez-vous

avant le 18 octobre !

Contact :
t.bareil@paysdepouzauges.fr



Devenez acteur **SUR LES SUJETS DE MOBILITÉ**

Qu'est-ce que le Comité des partenaires ?

Le Comité des partenaires du Pays de Pouzauges a un **rôle consultatif**. C'est une instance de dialogue et de réflexion, favorisant l'intérêt collectif sur tous les **sujets relatifs aux transports et à la mobilité** sur le Pays de Pouzauges.

Quel est son rôle ?

Il permet de **renforcer la place des acteurs locaux** (habitants, usagers, entreprises) dans la gouvernance de la mobilité et assure ainsi un dialogue permanent et une meilleure compréhension des enjeux.

Il doit être consulté au moins une fois par an.

Qui le compose ?

Le Comité des partenaires est composé de **3 collèges** :

- Un collège d'élus (10 membres)
- Un collège de représentants des employeurs publics et privés (5 membres)
- Un collège de représentants des usagers (2 membres)

La constitution de ce dernier passe par un appel à candidature, puis un tirage au sort parmi les candidatures reçues.

Sur quoi travaille-t-il ?

Le Comité des partenaires se réunit de manière à assurer une meilleure coordination des politiques de mobilité entre les acteurs locaux et l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Les membres du Comité travaillent et **apportent leur regard sur tous les projets importants relatifs à la mobilité sur le territoire** : déploiement du transport à la demande régional, covoiturage, vélo, aménagement de pôles d'échanges multimodaux...

Quelles sont ses ambitions ?

Il s'agit d'effectuer un **travail collaboratif** avec l'ensemble de ses membres et de **valoriser la concertation**. Cette politique a été portée par les élus de la Communauté de communes lors de la construction du Plan de Mobilité Simplifié.

Pour en savoir plus ou pour nous rejoindre,

écrivez-nous !

Contact : t.bareil@paysdepouzauges.fr